

SOUTIEN A LA VALLEE DU VENEON POUR UNE ACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE ADAPTEE

Le Bourg d'Oisans, le 11 avril 2025

La catastrophe qui a dévasté la vallée du Vénéon lors des inondations des 20 et 21 juin 2024 est encore présente dans les esprits des habitants de cette vallée et de l'Oisans tout entier. Dès les premiers jours suivant cet événement d'une ampleur historique, un travail colossal a été entrepris pour réorganiser la vie des villages touchés. La compréhension des phénomènes a été très largement expliquée par les experts autour du RTM. La Préfecture de l'Isère a très vite pris la mesure de ce dossier et a réalisé un travail de coordination passant par la mobilisation de tous les services de l'Etat, permettant de faire rapidement avancer nombre de dossiers difficiles. Les travaux de réfection de voirie sur la RD530 ont été engagés immédiatement par le Département de l'Isère avec près de 16 millions d'euros. Ces travaux sont toujours actuellement en cours et devront permettre de rétablir un accès pour la saison estivale jusqu'à la combe Noire, juste à l'aval de La Béarde. Le site de la Béarde est actuellement « sanctuarisé » jusqu'en 2027 dans l'attente des études et travaux hydrauliques qui devront être définis et intervenir pour sécuriser ce hameau. Il est donc devenu inhabité.

La Communauté de Communes de l'Oisans a agi très vite par des travaux sur les sentiers, les voies vertes, la mobilité via la navette Vénéon (en partenariat avec la Région, autorité organisatrice), par l'adaptation de la gestion des déchets, par les aides économiques exceptionnelles aux socio-professionnels de la vallée. Elle a donc engagé plusieurs millions d'euros en faveur de la reprise économique de l'ensemble de la vallée depuis le Clapier d'Auris, jusqu'aux refuges situés au fond de la vallée du Vénéon, tant sur son budget de fonctionnement que d'investissement. Par ailleurs, le Syndicat d'Assainissement des Communes de l'Oisans a immédiatement investi plus de 3 millions d'euros pour rétablir la collecte et le traitement des eaux usées sur le secteur de Venosc et se préparer à la reconstruction des réseaux dans les hameaux des Étages et de la Béarde. De son côté, la commune de Saint Christophe a investi également massivement pour les travaux dit d'urgence, les ouvrages (pont des Etages, eau potable...), afin de rétablir les fonctionnalités dans l'ensemble des hameaux composant la commune. Le Symbhi, Enedis, Orange ont été également à pied d'œuvre pour rétablir leurs réseaux, étudier les aménagements à venir, avec des engagements financiers majeurs.

L'Oisans ne peut donc que remercier tous ceux qui ont agi et agissent encore au quotidien et sans relâche depuis le 21 juin dernier en faveur de la vallée du Vénéon.

Mais aujourd'hui, à l'aube de la saison touristique estivale 2025, force est de constater que malgré ces coordinations inédites, malgré la mobilisation sans faille des acteurs locaux, les conditions d'une reprise d'activités économiques dans la vallée du Vénéon sont freinées par des décisions administratives visant à limiter l'accès au fond de la vallée. Tous les Maires de l'Oisans réunis le 10 avril 2025 lors d'une séance du bureau communautaire ont fait part de leur entière solidarité avec les élus de la commune de Saint Christophe en Oisans, conscients de la nécessité de trouver un nouveau modèle pour la vie dans la vallée, pour tenir compte des risques en montagne. Comme pour tout territoire de montagne, le tourisme constitue un levier économique, social et environnemental majeur pour l'Oisans. Sur

l'ensemble de cette unité géographique bien déterminée, le tourisme de montagne génère des revenus directs estimés à plus de 350 millions d'Euros par an (sur la seule vallée du Vénéon, la richesse produite liée aux activités touristiques est estimée à près de 8 millions d'euros par an, principalement en été).

Et puis, la commune de Saint-Christophe représente le deuxième grand centre d'alpinisme de France derrière Chamonix depuis le 19^{ème} siècle, avec ses sommets prestigieux et son réseau de refuges séculaires qui crée la vie de la Haute Montagne.

Or, les dispositions concertées localement avec des propositions concrètes d'aménagement, de mise en œuvre et de suivi pour garantir un accès en sécurité dans la vallée jusqu'au hameau des Étages, présentées en Préfecture le 9 avril dernier n'ont pas été prises en compte, sans argument clairement exprimé et sans proposition de nouvelles dispositions. L'arrêté de voirie départemental à venir devrait entériner un blocage de circulation à la sortie de St Christophe - Chef-lieu-, autorisant uniquement les ayants droits à rejoindre les hameaux plus en amont. Ainsi, ce sont tous les acteurs économiques de la vallée qui se retrouveront lourdement impactés. Les aides économiques 2025 de la Communauté de Communes forment un filet de sécurité, mais la volonté tant des gardiens de refuges, des guides et de l'ensemble des socio-professionnels, est bien de vivre durablement de leur activité dès cette année. Ces mesures provoquent une grande désespérance parmi la population déjà en souffrance depuis la catastrophe de juin 2024. Il n'est pas possible d'en rester là.

Ainsi, les élus ont un sentiment de total abandon face aux réflexions entreprises pour l'adaptation, bien nécessaire et comprise localement, mais rejetées par les services de l'Etat et du Département de l'Isère.

Forts de ces constats, les élus du territoire de l'Oisans expriment leur grande incompréhension au regard des investissements massifs qui sont actuellement mis en œuvre en faveur de la vallée du Vénéon et au constat des mesures de restrictions appliquées qui semblent totalement disproportionnées au vu des conditions d'accès et d'usages rétablies jusqu'au hameau des Étages.

Les élus du territoire de l'Oisans en appellent à la mobilisation de tous les acteurs institutionnels, avec les acteurs économiques de la vallée afin de trouver les solutions adaptées qui permettront de reprendre des activités touristiques et économiques dans la vallée du Vénéon pour la saison d'été 2025 et les années suivantes. Cela permettra aussi de soulager la souffrance des populations concernées en attente d'espoir.

Les élus du territoire de l'Oisans demandent l'organisation d'un rendez-vous en urgence, sur le terrain, avec les services de l'État et le Département, pour se rendre compte des spécificités sur place, et prendre ensemble les bonnes décisions pour l'avenir de la vallée. La réussite de l'organisation mise en place dès cet été sera un signal fort d'adaptation et de résilience des territoires de montagne face au changement climatique. C'est aussi une prise en compte légitime des demandes des élus à l'image même du fonctionnement de notre Démocratie.

Guy VERNEY,
Président de la communauté de communes de l'Oisans
Maire du Bourg d'Oisans et pour les Maires des 19 communes de l'Oisans

Liste des destinataires :

- M. François BAYROU, Premier Ministre
- Mme Agnès Pannier-Runacher, Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche
- M. Eric LOMBARD, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique
- M. François REBSAMEN, ministre de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation
- Mme Véronique LOUWAGIE, ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire
- Mme Nathalie DELATTRE, ministre déléguée chargée du Tourisme
- Mme Catherine SEGUIN, Préfète de l'Isère
- Mme Marie Noëlle BATTISTEL, Députée de l'Isère (4^{ème} circonscription)
- Mme Frederic PUISSAT, Sénatrice de l'Isère
- MM. Michel SAVIN, Didier RAMBAUD, Guillaume GONTARD, Damien MICHALLET, Sénateurs de l'Isère
- M Fabrice PANNEKOUCKE Président de la Région Auvergne Rhône Alpes
- M Jean Pierre BARBIER, Président du Département de l'Isère
- M Arnaud MURGIA, Président du Parc National des Ecrins, Maire de Briançon
- M Fabien MULYCK, Président du SYMBHI

